

« Élections départementales et régionales »

Madame, Monsieur,

L'État a décidé de regrouper les prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

La localisation des bureaux de vote sur notre commune reste inchangée, chacun d'entre eux étant en capacité d'accueillir un double scrutin de manière séparée. À noter qu'il n'est pas obligatoire de voter pour les deux scrutins.

Si vous êtes absent (e), vous pouvez donner votre procuration (une pour les élections départementales et une autre pour les élections régionales).

Un électeur peut remplacer jusqu'à 2 électeurs absents le jour du vote.

Rappel : le jour J, penser à prendre une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). La carte d'électeur n'est pas obligatoire, mais elle facilite le processus du vote.

Appel à assesseurs

La commune recherche des assesseurs, âgés d'au moins 18 ans, inscrits sur la liste électorale de la commune et de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne pour l'organisation des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochain.

L'assesseur est chargé de veiller au bon déroulement des opérations de vote. Il vérifie que l'électeur est bien inscrit sur la liste électorale et lui demande de la signer après avoir voté.

Le protocole sanitaire qui sera mis en place par l'Etat prévoit que les assesseurs chargés de la tenue des bureaux de vote et des opérations de dépouillement puissent être vaccinés prioritairement (inscription sur la plateforme Keldoc – Doctolib). A cette fin, Madame le Maire délivrera dès que possible aux assesseurs volontaires une attestation de priorité d'accès à la vaccination. De plus, si un assesseur n'a reçu que la première dose le jour des élections, il devra fournir un test PCR de moins de 48 heures.

Afin de garantir le respect des gestes barrières, les services préfectoraux ont doté les communes de masques, de visières et gel hydroalcoolique.

Si vous souhaitez participer à ce rendez-vous démocratique en qualité d'assesseur, vous êtes d'ores et déjà invité à vous faire connaître auprès de la mairie par téléphone 02 31 80 20 10 ou par courriel mairie@moulinsenbessin.fr, avant le 20 mai prochain. En qualité de membre des bureaux de vote, les assesseurs volontaires pourront en effet bénéficier d'une attestation de priorité d'accès à la vaccination !

Le Conseil Municipal